

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 décembre 2017

L'An Deux Mil dix-sept, le cinq décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de **NOIZAY**, légalement convoqué le 30/11/2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **VINCENDEAU Jean-Pierre**, Maire.

Présents : M. VINCENDEAU Jean-Pierre, Maire, Mme HIBON DE FROHEN Martine, M. PLY Maurice, M. MORIN Pierre, adjoints, Mme BOUCHER Karine, Mme DOMENGER Valérie, M. GAUTHIER Jacques, M. LANOISELÉE Bertrand, M. NIZOU Sylvain, Mme PECHOUTOU Stéphanie.

Pouvoirs : Mme BLOT Michèle à M. VINCENDEAU, Mme REBILLARD Armelle à Mme Martine HIBON DE FROHEN, M. WROBEL Fabrice à M. PLY.

Mme DOMENGER Valérie est désignée secrétaire de séance

2017-10-01 : Délégués au S.I. Voirie de Noizay-Chançay : remplacement d'un suppléant

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission Madame DION Anne, conseillère municipale déléguée titulaire du S.I. VOIRIE, il y a lieu de procéder à l'élection de son remplaçant au sein du syndicat.

Rappel des délégués précédemment élus : M.M. VINCENDEAU Jean-Pierre, PLY Maurice, LANOISELÉE Bertrand, titulaires, Mmes DION Anne et BLOT Michèle, suppléants.

Conformément aux dispositions du CGCT (article 5211-8) et aux statuts du syndicat,

Le Maire, après avoir recueilli les candidatures, propose au Conseil municipal un vote à main levée pour élire un nouveau délégué

- Le Conseil Municipal élit à l'unanimité Madame Karine BOUCHER déléguée suppléante au S.I. Voirie de Noizay-Chançay.

<i>Publié le 13/12/2017 et transmis en Préfecture le 15/12/2017</i>

2017-10-02 : Délégués au S.I. Transport scolaire Noizay/Nazelles-Négron : remplacement d'un suppléant
--

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission Madame DION Anne, conseillère municipale déléguée titulaire du S.I. TRANSPORT SCOLAIRE, il y a lieu de procéder à l'élection de son remplaçant au sein du syndicat.

Rappel des délégués précédemment élus : HIBON DE FROHEN Martine, MORIN Pierre, PECHOUTOU Stéphanie, WROBEL Fabrice, PLY Maurice, titulaires, Mmes BOUCHER Karine, DION Anne, suppléants.

Conformément aux dispositions du CGCT (article 5211-8) et aux statuts du syndicat,

Le Maire, après avoir recueilli les candidatures, propose au Conseil municipal un vote à main levée pour élire un nouveau délégué.

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, élit à l'unanimité Monsieur NIZOU Sylvain délégué suppléant du S.I. transport scolaire de Noizay/Nazelles-Négron.

<i>Publié le 13/12/2017 et transmis en Préfecture le 15/12/2017</i>

**2017-10-03 : CŒUR DE VILLAGE :
demande d'une subvention au Conseil Départemental au titre du F.D.S.R.**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 décembre 2016 pour les opérations de travaux d'aménagement du centre bourg dans le cadre du cœur de village en 2 tranches. La tranche ferme est terminée et la tranche conditionnelle sera réalisée en 2018.

Le montant total de cette dernière phase, maîtrise d'œuvre et travaux pour le carrefour du centre-bourg, s'élève à 130 675 € H.T.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une inscription au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (F.D.S.R.) du Territoire du Val d'Amboise

Aussi Monsieur le Maire propose de délibérer pour retenir sur 2018 la tranche conditionnelle de l'aménagement du cœur de village.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions d'aides du Département au titre du FDSR pour les projets de grande ampleur,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-après :

OPERATION 2018 NATURE DES DEPENSES H.T	MONTANT 130 675 €	NATURE APPORTS FINANCIERS	MONTANT 130 675 €
Maîtrise d'œuvre	7 955 €	Conseil Départemental	39 000 €
		Autres subventions	25 000 €
Travaux	122 720 €	Emprunt	65 000 €
		Autofinancement	1 675 €

- Sollicite une subvention au titre de l'application 2018 du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (F.D.S.R.)
- Autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Approuvé à l'unanimité

Publié le 13/12/2017 et transmis en Préfecture le 15/12/2017

2017-10-04 : Cœur de Village : demande de subvention au titre de la DETR

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle les opérations de travaux pour l'aménagement du centre bourg dans le cadre du cœur de village en 2 tranches. La tranche ferme est terminée et la tranche conditionnelle pour le carrefour du centre-bourg et la rue Victor Hugo sera réalisée en 2018 : il est précisé qu'aucun ordre de service ne peut être émis avant la validation du dossier par la Préfecture.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le montant total de cette dernière phase, maîtrise d'œuvre et travaux pour le carrefour du centre-bourg, s'élève à 130 675 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- De présenter un dossier de demande de subvention pour les travaux de la tranche conditionnelle, qui s'élèvent à 130 675 € H.T, dans le cadre de la programmation 2018 de la DETR,

- De s'engager à financer l'opération de la façon suivante : subventions, autofinancement et emprunt,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018,
- D'autoriser le Maire à présenter le dossier et signer tous les documents administratifs et comptables nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Approuvé à l'unanimité

Publié le 13/12/2017 et transmis en Préfecture le 19/01/2018

2017-10-05 : Attribution de subvention complémentaire à l'Union Musicale

Rapporteur : Martine HIBON, Maire-adjointe

Mme HIBON rappelle que lors de l'attribution des subventions par délibération du 16 mai 2017, il était convenu que pour l'Union Musicale, une attribution partielle de la subvention majorée destinée à couvrir les indemnités données au chef de musique et faire un bilan intermédiaire à l'automne pour statuer sur la nécessité d'un complément annuel.

Après étude du dossier par la commission association, il est proposé d'accorder à l'Union Musicale une subvention complémentaire de 600 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention complémentaire de 600,00€ à l'Union musicale sur le budget 2017, article 6574.

Publié le 13/12/2017 et transmis en Préfecture le 15/12/2017

Etat des décisions :

Décision du 06 Novembre 2017 : Renouvellement de la concession n° 352 dans le cimetière communal, au nom de Madame BOUCHER Arlette, pour une durée de trente ans, à compter du 30 janvier 2017 -Tarif : 220 euros.

Informations :

Cœur de village : La réception des travaux a eu lieu ce matin avec COLAS. IDVERDE devrait terminer les leurs et la remise en état pour la fin de semaine. Il leur a été demandé l'accès vers le plateau pour vendredi matin. Le grand parking est en grande partie boueux.

Des véhicules ont jugé bon de traverser les espaces engazonnés et 2 potelets en bois sont disparus. Il est envisagé de poser un portail en fer du côté de la rue du 8 mai afin de solutionner le problème de quille à retirer et à remettre à chaque instant. De plus elles sont lourdes pour une personne âgée.

Inauguration des espaces publics :

Réception des autorités à 18h00 devant la mairie puis déplacement vers le square ;

Illumination du parc et coupure du ruban, visite de l'espace, discours et vin d'honneur .

Les 2 employés techniques seront présents pour assurer la sécurité sur la D1 et l'allumage.

Rénovation : un devis a été demandé à une décoratrice sur pierre, Alicia DROUILLÉ de Nazelles-Négron pour rénover la statue de Jeanne de Laval, il s'élève à 1 890€ net.

Police : Suite au constat de non-respect des places de stationnement, du sens interdit Place Gambetta, des limitations de vitesse... il est proposé de monter un dossier auprès de ANTAÏ pour la gestion de la verbalisation électronique : enregistrement de l'infraction sur carnet, puis saisie informatique sur le compte du gestionnaire.

Contacts : Tribunal de grande instance puis le centre de verbalisation de Rennes puis validation par la préfecture

Il est opté des relevés papier puis un enregistrement sur informatique dédié pour transfert au centre de Rennes.

Prochains conseils municipaux : 23 janvier, 20 février, 27 mars, 15 mai, 3 juillet, 11 septembre, 16 octobre, 11 décembre.

Entretien des salles communales : suite aux nouvelles dispositions de location de salles, incluant le forfait ménage, il est envisagé d'acheter une auto-laveuse et d'organiser le nettoyage des locaux avec un plan d'hygiène : compter entre 3 à 4000 € l'investissement. Il faudra assurer une formation pour l'utilisation de cet équipement.

Agenda : Table ronde sur l'embellissement le 8 décembre de 10h à 12h

La séance est levée à 21h30

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 5 décembre 2017 :

N° d'ordre	Délibérations	rapporteur	FOLIO
2017-10-01	Délégué suppléant au SI VOIRIE	M. VINCENDEAU	115
2017-10-02	Délégué suppléant au SI TRANSPORT SCOLAIRE	M. VINCENDEAU	115
2017-10-03	Cœur de village : demande d'une subvention au Conseil Départemental au titre du F.D.S.R.	M. VINCENDEAU	116
2017-10-04	Cœur de village : demande d'une subvention au Conseil Départemental au titre de la DETR.	M. VINCENDEAU	116-117
2017-10-05	Subvention complémentaire à l'Union Musicale	Mme HIBON DE FROHEN	117

Etat des décisions

Informations

Signature des membres présents